

Reprise de la discussion autour du projet de décret sur l'organisation de l'armée, lors de la séance du jeudi 22 juillet 1790

Antoine Balthazar d' André, François Henri, comte de Virieu, Jacques Antoine de Cazalès, François Félix Berton des Balbes, comte de Crillon, Charles Léon, marquis de Bouthillier-Chavigny de Beaujeu, Adrien Cyprien Duquesnoy, Louis François Alexandre, baron d' Harambure, André Boniface Louis Riqueti, vicomte de Mirabeau, Louis Marie Marc Antoine, vicomte de Noailles, Augustin Félix Barrin, comte de La Galissonnière, Phillipe Claude, comte de Montboissier, Jean-Louis Emmery de Grozyeux, Emmanuel François, vicomte de Toulangeon, Alexandre Théodore Victor, chevalier de Lameth, Louis-Marie du Châtelet

Citer ce document / Cite this document :

André Antoine Balthazar d', Virieu François Henri, comte de, Cazalès Jacques Antoine de, Crillon François Félix Berton des Balbes, comte de, Bouthillier-Chavigny de Beaujeu Charles Léon, marquis de, Duquesnoy Adrien Cyprien, Harambure Louis François Alexandre, baron d', Mirabeau André Boniface Louis Riqueti, vicomte de, Noailles Louis Marie Marc Antoine, vicomte de, La Galissonnière Augustin Félix Barrin, comte de, Montboissier Phillipe Claude, comte de, Emmery de Grozyeux Jean-Louis, Toulangeon Emmanuel François, vicomte de, Lameth Alexandre Théodore Victor, chevalier de, Châtelet Louis-Marie du. Reprise de la discussion autour du projet de décret sur l'organisation de l'armée, lors de la séance du jeudi 22 juillet 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVII - Du 9 juillet au 12 aout 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 268;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_17_1_7658_t1_0268_0000_1

Fichier pdf généré le 08/09/2020

que dans la dernière guerre, à raison des passages qui ont été ouverts dans différentes parties des frontières, où il n'y avait pas de chemins. J'ai une dernière observation à proposer; une des grandes difficultés que présenterait une infanterie aussi faible que celle qui se trouve dans le plan de M. Emmery, c'est qu'il faudrait retenir tous les soldats dans les corps, c'est qu'il faudrait renoncer à l'avantage inappréciable de les envoyer dans leur patrie, parmi leurs concitoyens, connaître la douceur et les avantages de la Constitution; c'est que vous mettriez le désespoir dans l'armée. Je crois et je dis que la proposition de M. Emmery est une bonne conception, qu'il pourra être utile d'en faire usage; mais qu'il serait dangereux, en ce moment, de ne pas conserver des forces dont la proportion serait déterminée sur l'état actuel de l'Europe.

M. de Toulangeon. On a comparé le plan du comité et celui de M. Emmery; mais on n'a pas présenté une différence essentielle. On parle pour les deux systèmes d'une dépense de 88 millions. Dans l'un, les troupes auxiliaires sont en dedans; dans celui du comité, la dépense des 50 mille hommes sédentaires est en dehors de cette somme.

M. Alexandre de Lameth. Le comité n'a pas parlé aujourd'hui de la dépense de l'armée: il est dans son intention de comprendre les 150 mille hommes actifs et les 150 mille auxiliaires dans la même somme.

M. de Toulangeon. Je ne vois qu'un plan, celui du ministre: le comité l'adopte, et c'est sur lui que porte mon observation. Je demande si c'est un autre plan que nous discutons?

M. Alexandre de Lameth. Si M. de Toulangeon demande que l'on ne décrète pas le nombre des individus des différents grades, avant de connaître la dépense qui s'y rapporte, je suis de son avis; mais en comparant même les tableaux correspondants, il faut une discussion générale sur tous les objets.

M. de Cazalès. La division qui existe dans les opinions prouve la nécessité de l'ajournement que j'ai demandé.

M. de Crillon, le jeune. La proposition que je vais faire ne consiste pas dans un ajournement. L'Assemblée a pu remarquer, dans le cours de la discussion, que le comité a adopté l'opinion de M. Emmery; il n'en approuve cependant pas l'exécution pour le moment. Il serait possible de tout concilier, en décrétant que l'armée sera de 200 mille hommes; 120 mille hommes toujours assemblés, avec 10 mille officiers et 70 mille auxiliaires; mais que les circonstances présentes exigent 150 mille hommes en activité. Les législatures suivantes réduiraient ce nombre au moins à 120 mille hommes.

M. Du Chatelet. C'est le plan du ministre que vous devez discuter; la seule mission de votre comité est de vous le présenter.

M. Alexandre de Lameth. L'Assemblée ralentirait sans utilité son travail, si elle ajournait jusqu'à l'impression des neuf rapports; plusieurs ne sont pas nécessaires pour la discussion. Je citerai, par exemple, celui sur l'organisation de tribunaux militaires. Le parti le plus simple est

d'exiger du comité des observations sur le plan du ministre; dans ses observations se trouvera le plan du comité, et dans son opinion, sur les différents points, ses réponses aux propositions de M. Emmery. Si vous ordonnez l'impression, vous vous exposez à un délai de 15 jours.

M. Emmery. Il n'est pas possible que les vues de M. de Cazalès soient remplies; on ne peut pas faire les rapports avant que les bases aient été posées. Je prends pour exemple celui du mode du recrutement dont je suis chargé; je ne puis rien faire si je ne connais la nature du contrat auquel le soldat sera soumis, et je ne puis connaître la nature des dispositions de ce contrat, sans que le nombre des individus qui composeront l'armée soit fixé. Il y a une mesure sage à prendre, c'est de demander, premièrement, au ministre, pourquoi il propose d'établir une armée active de 150 mille hommes; 2° quel nombre d'hommes existent actuellement sous les drapeaux? L'Assemblée pourrait obtenir un ajournement à très court terme. L'observation de M. de Crillon est aisée à adopter; il y a toujours eu deux pieds de guerre; on décréterait l'armée active de 120 mille hommes pour le premier pied de guerre; une augmentation de 30 mille hommes qui seraient pris dans les 70 mille auxiliaires, et qui formeraient l'armée active de 150 mille que demande le ministre; ainsi, par un tel moyen, les différentes opinions seraient rapprochées. Je propose d'ajourner à lundi.

M. de Cazalès. J'adhère absolument à l'ajournement; mais je demande que d'ici à lundi le comité présente au moins le neuvième rapport.

M. de Noailles. La division des opinions ne pouvait porter que sur le nombre d'hommes qui composera l'armée active et l'armée sédentaire; nous sommes tous d'accord: je demande que le décret proposé par le comité soit mis aux voix. Si nous avons été également d'accord sur la dépense, nous aurions proposé un projet de décret général. M. de Bouthillier, qui le plus étudié cette question, porte les dépenses accessoires à 16 millions; dans le plan du ministre, elles s'élèvent à 18 millions: il faut étudier une foule de détails, et ce ne serait pas dans trois jours qu'on pourrait avoir achevé ce travail.

M. de Virieu. Il est nécessaire de faire mention du service de mer; dans la dernière guerre, 20 ou 25 mille hommes d'infanterie formaient la garnison des vaisseaux.

M. Du Chatelet. Que le comité rende compte du plan présenté de la part du roi par le ministre; il fera ses observations, qui contiendront son plan particulier. Vous avez donné l'initiative au roi; ainsi la marche que vous devez suivre est prescrite par vos décrets.

M. Emmery fait lecture d'un projet de décret ainsi conçu:

« L'Assemblée nationale, ajournant la discussion à lundi prochain, ordonne que, d'ici à cette époque, il sera fourni par le ministre de la guerre un mémoire explicatif des motifs pour lesquels il propose de tenir sur pied une armée de 151 mille hommes, et l'état des troupes actuellement sous les drapeaux; qu'il présentera encore le tableau de la dépense qu'occasionnerait une armée active de 70 mille hommes, d'être portée à 150 mille